



ARRETE MUNICIPAL MODIFICATIF

D'ouverture d'un Etablissement recevant du public

Le maire de la Commune d'Elsenheim

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitat et notamment les articles L 111-8-3, R 111-19-11 et R 123-46 ;

Vu le Décret n° 2014-1312 du 31 octobre 2014 modifiant le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'Arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R 111-19-1 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'Arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (version consolidée au 8 septembre 2016) ;

Vu l'avis du contrôleur technique DEKRA (RVRAT) ;

Vu l'arrêté municipal n° 2019-34 du 21 novembre 2019 portant ouverture de l'établissement recevant du public Périscolaire situé au 20 rue Principale à 67390 ELSENHEIM ;

Considérant la nécessité d'augmenter l'effectif maximum accueilli dans l'ERP Périscolaire pour répondre aux besoins croissants de la population ;

ARRETE

Article 1 : L'effectif maximum autorisé dans l'établissement recevant du public (ERP de 2^{ème} groupe - Type : R – Catégorie : 5^{ème}) Périscolaire situé au 20 rue Principale à 67390 ELSENHEIM est porté de 55 à 80 personnes.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de l'ERP Périscolaire et publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Article 3 : Le directeur de l'ERP Périscolaire, les services municipaux et toutes les personnes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ELSENHEIM, le 20 décembre 2024
Vincent GRISS, Maire

